



Regroupement familiale pour enfant majeur

Par **Nadjimus**, le **03/06/2010** à **21:59**

Bonjour,rnJe vais essayer d'etre bref :rnJ'ai eu un contact avec un institut de renommé dans le domaine du travail que j'exerçais en Algérie (en vue d'une amélioration de mon niveau professionnel , et ceci sont des sinçeres parole :)...) cela fut en 2006/2007 par internet , et après traitement de mon dossier par un comité pédagogique ,ce dernier me délivra une convocation pour passer un examen/Test de selection. rn - J'ai entamé la procédure dans mon pays(Algérie) , ayant passé toutes les étapes requises par la réglemmentations en vigueur à l'epoque(TCF , Entretien CCF ...etc) , et je emplissais toutes les condition , en plus j'ai ma mère de nationalité française (naturalisée handicapée a -80%,Petit frère de 10 ans Français et un autre de 21 ans résidant) mais hélas j'ai reçu un refus .rn rn - J'ai fait un recours devant la CRRV la meme année -2007-rn(Le rejet de mon recours m'est parvenu qu'en Juin 2009- décision de rejet prise en mars 2009)rn - Travaillant dans une multinational , j'ai eu la chance d'avoir un visa pour la belgique , dans le but d'une formation profess de 5 jour , j'ai eu un visa du 10-au 15 Mai , mais valide jusqu'au 6 Juin rn- Je suis rentré en France le 15 Mai afin de faire le test que j'ai pas pu faire avant , croyant qu'une demande de visa etudiant etais possible sur place ,en tout cas rien ne préçisais (ni site du gouvernement ni CCF) qu'on pouvait pas le faire ..rn-Ayant eu la réponse de l'intitut qu'en aout , le 20 ...j'ai déposé ma demande de titre de séjour visite privée familiale sur les conseils de mon avocat , qui disait etre sure que j'allais pas pouvoir etudier .rn-Je l'ai suivi et j'ai eu un recepissé de 3 Mois , non autorisé a travailler , biensure.rn-Le 28/12 Avant son expiration(07/01)j'ai voulu le renouveler , et c'est la qu'on ma donné une lettre m'informant qu'un refus m'a été notifié par courrier et j'ai pa réclamé!!!rn-J'ai fait une demande d'aide juridictionnelle le 30/12 sur les conseil de la secretaire de l'avocat sans scrupule (1500 euro pr le recepissé)rn-Jai fait les demarche et j'ai eu une copie de ce refus et j'ai entamé un recours le 27/01rn-Avis d'audience pour le 24/06rnSelon mon avocat , je doit pas y aller , ç'est pas nécessaire ni pour lui ni pour moi .rnJ'ai consulté et j'ai un partie de la reponse a ma question , l'autre partie est celle la :rn-Conseiller moi SVP sur quel pied danser , afin que je puisse jouir enfin du bonheur ..